

Le District veut créer des emplois

Longtemps mis en sommeil, le District (1) semble retrouver aujourd'hui une vigueur nouvelle. C'est ainsi qu'il entend dépasser le cadre de l'aménagement des zones industrielles qui jusqu'à présent avait été sa tâche principale. Il ne suffit plus en effet aujourd'hui d'aménager (comme cela a été fait à Saint Jean de Védas et à Vendargues) Mais il faut aussi et surtout industrialiser.

Certes le district n'a ni les moyens ni l'ambition de résoudre dans les treize communes qu'il regroupe, la crise économique. Celle-ci a des racines internationales et nationales contre lesquelles on reste malheureusement désarmé du moins tant que le gouvernement n'essaie pas d'appliquer au mal les remèdes qui s'imposent.

Pourtant le District n'entend pas se désintéresser des graves menaces qui pèsent sur l'emploi dans notre région. Les onze mille chômeurs de Montpellier ne peuvent laisser insensibles ceux qui ont le droit et le devoir de penser une politique industrielle locale. C'est pourquoi après avoir analysé les causes de l'échec de la politique précédente, le District a décidé de prendre dans ce domaine de nouvelles orientations volontaristes et responsables.

Ainsi le conseil de District a voté, lors de sa dernière assemblée, le principe de la construc-

tion d'une ou plusieurs usines relais. La première verra le jour dès cette année sur la zone industrielle de Vendargues.

«Usines-relais», usines clés en mains», voilà une terminologie à laquelle le profane n'est pas encore habitué. Il s'agit de mettre un bâtiment déjà construit, et financé, à la disposition d'un industriel. par là même, et c'est là le principal intérêt de l'opération, cela permet la création d'emplois qui font actuellement tant défaut.

Ce système permet en effet aux industriels de pouvoir démarrer l'exploitation dans les plus brefs

délais sans avoir à immobiliser de capitaux.

Sur le plan purement pratique l'opération se déroule ainsi :

- le District emprunte l'argent nécessaire au financement de la construction de l'usine.

- L'industriel paie tous les ans, durant un temps déterminé, une somme équivalente aux remboursements des prêts contactés par le District.

L'opération ne coûte ainsi rien au contribuable local. Par contre elle permet, et c'est là le but de l'opération, la création d'emplois.

Président du District, Georges Frèche a proposé dans le cadre de la restructuration des transports en communs (voir notre article en page intérieure) d'étudier avec les maires intéressés la possibilité d'étendre le réseau des autobus urbains de Montpellier aux communes périphériques.

Enfin le District envisage actuellement de résoudre rapidement un problème qui se pose avec une particulière acuité, celui de l'incinération et du traitement des ordures ménagères. Nous ne manquerons pas de revenir sur ce sujet dans un prochain numéro.

(1) Depuis la mi-janvier, le District a quitté ses anciens locaux qu'il occupait au rez-de-chaussée de la Mairie pour s'installer dans ceux qui étaient précédemment attribués à l'Atelier Municipal d'Urbanisme.

Le District 13 communes

Le district urbain de Montpellier regroupe 13 communes : Castelnau-le-Lez, Clapiers, le Cres, Grabels, Jacou, Juvignac, Lattes, Montferrier-sur-Lez, Montpellier, Palavas, Perols, Saint-Jean de Védas, et Vendargues. Il permet à toutes ces communes d'étudier et de résoudre en commun, dans l'optique de l'agglomération montpelliéraine, les problèmes qui débordent le cadre strictement communal.